



Téléphone : 04 74 03 02 71
Télécopie : 04 74 03 04 73
e-mail : mairie@lamuresurazergues.com

ARRÊTÉ DU MAIRE
Portant réglementation de la circulation pour
Travaux d'assainissement
Exécutés la Sté SOGEA
Rue centrale D385
Du 21 octobre au 30 décembre 2024

ARRETE DU MAIRE N° 2024/103

Le Maire de la commune de Lamure-sur-Azergues

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-2 et L 2213-1,

Vu le Code de la Route, notamment les articles L 411-1 et R 413-1,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992,

Vu la demande déposée par l'entreprise SOGEA ZA Bellevue, 69610 SOUZY, dans le cadre de travaux d'assainissement, rue centrale, D385 à LAMURE SUR AZERGUES 69870.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et des riverains, et intervenants pendant les travaux du 21 octobre au 30 décembre 2024.

ARRETE

Article 1 : Les travaux sont autorisés du 21 octobre au 30 décembre 2024.

Une signalisation appropriée conforme aux prescriptions ministérielles sera mise en place par le permissionnaire.

Article 2 : Les mesures suivantes seront prises :

- La circulation sera interdite aux poids lourds sauf desserte locale
- Une déviation sera mise en place pour les poids lourds entre LE COL DES ECHARMEAUX et GRANDRIS (plan joint à cet arrêté)
- La circulation sera alternée par feux tricolores pour les autres véhicules pendant la durée des travaux.
- Le stationnement sera interdit aux abords du chantier si besoin
- L'entreprise SOGEA est autorisée à entreposer du matériel à proximité des travaux

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage dans les formes prescrites

Article 4 : Mme la secrétaire de mairie et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à LAMURE-SUR-AZERGUES,

Le 24 septembre 2024

Le Maire Marc DESPLACES

